



TROISPOURCENT.COM
IMMOBILIER



SARL 3%.COM

1011 avenue des Golfs, Domaine Colle Douce 83700 Saint-Raphaël Exerçant l'activité d'Agent Immobilier
SAS au capital de 30 000 €, R.C.S Fréjus 504 629 221 Code APE 6831Z. Titulaire de la carte professionnelle n°
CPI 8303 2015 000 000 573, délivrée par la CCI du VAR, Garantie financière de 110.000 €. par Allianz 87 rue de
Richelieu 75002 PARIS. Notre agence ne détient pas de fonds
Tél : 04 94 17 57 28 – E-mail : contact@troispourcent.com

BAREME DES HONORAIRES

VENTE d'immeubles bâtis (appartement, maison), de terrains (constructibles ou non constructibles) et de propriétés rurales d'agrément

Conformément à la réglementation, un même titulaire de carte professionnelle peut enregistrer des mandats comportant des prix différents à la condition impérative que le consommateur soit préalablement informé du tarif effectivement pratiqué par l'agent commercial.

3%.COM propose des barèmes d'honoraires multiples.

Chaque agent commercial dispose d'un des barèmes encadrés par 3%.COM, que le consommateur retrouvera :

- Par simple demande auprès de l'agent commercial
- Sur le site de l'agent commercial
- Sur les annonces de l'agent commercial

Le consommateur est informé que :

- Le barème pratiqué par l'agent commercial ne peut jamais être dépassé : il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières et dans les limites proches des conditions pratiquées (Note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017)
- Les tarifs s'entendent Toutes Taxes Comprises (TTC).

Il est précisé que dans le cadre de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier ou de VEFA (agence, promoteur...), le barème applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat ou celui du promoteur.

VENTE de murs commerciaux, fonds de commerces, droit de baux commerciaux, propriété rurale de rapport

5% TTC à la charge du VENDEUR ou de l'ACQUEREUR selon mandat

ESTIMATIONS, EVALUATIONS de biens immobiliers
OFFERTE si suivie d'un mandat de vente ou de location :

Appartement : **200 € TTC** (surface inférieure à 50 m²), **300 € TTC** (sup. à 50m²)

Maison, terrain : **400 € TTC**

Nous engageons notre responsabilité civile professionnelle

LOCATION

A la charge du Bailleur : **1 mois du loyer MAXIMUM mensuel hors charges**

A la charge du Locataire : au titre de la visite, de la négociation et de la constitution du dossier (ces honoraires ne pouvant excéder ceux payés par le bailleur)

1 mois de loyer MAXIMUM du loyer hors charges,

Sachant que ces honoraires ne peuvent pas dépasser :

- 12 € TTC du m² en zone très tendue (Paris et communes limitrophes)
- 10 € TTC du m² en zone tendue (communes de plus de 50 000 habitants)
- 8 € TTC du m² en dehors des zones tendues et très tendues.

SUIVI DE DOSSIER de vente non négociée par notre agence

2 000 € TTC

Ces honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur

Tous les conseillers 3%.COM sont des commerciaux indépendants immatriculés au Registre Spécial des Agents Commerciaux. Ils détiennent leur propre assurance RCP RCE